



Les membres du bureau



Président

François
Formon



Vice- Président

Mickaël Le
poulain



Secrétaire

Yves
Kerzhero



Trésorier

Sébastien
Jegousse



Vice- trésorier

Sébastien
Cadoret



Membre du bureau

Damien
laigo



Membre du bureau

Jean-
Baptiste
Puren



Membre du bureau

Yohann Le
Roch



Membre du bureau

Sébastien
Viaud



Membre du bureau

Mickaël
Bourris



Membre du bureau

Yvy Le
Gargasson

Missions de l'AAPPMA

L'association est chargée de la gestion d'une partie du loch s'étendant de Plaudren jusqu'à Brandivy, tous les affluents ainsi que les étang de la forêt et l'étang de pontberthois.

Notre seconde mission est de promouvoir le loisirs pêche à travers des animations, initiations pêche.

Rappel: Sur tout le domaine de l'AAPPMA, la taille légale de capture est fixée à 23cm. Le nombre est fixé à 5 truites par jour et par pêcheurs. La taille légale de capture du brochet à l'étang de la foret est fixée à 60cm, 2 brochets maximum par jour et par pêcheurs.

Recommandations de l'AAPPMA

- Conservez que ce qui vous est nécessaire: L'abondance d'antan a désormais disparue, les milieux aquatiques ne peuvent plus supporter un prélèvement outrancier. Ainsi, nous vous encourageons à relâcher votre poisson. Cependant si vous conserver quelques poissons dans un but culinaire, ne gardez que ce dont vous avez besoin.

- Aucune réglementation n'est prévue pour autoriser le passage sur les parcelles des propriétaires riverains. Soyez courtois envers eux, respectez les clôtures et les barrières, ramassez vos déchets.

Pour nous contacter:

Tel: 0622479694

Mail: aappmaduloch@orange.fr

 groupe AAPPMA du loch